



Procès-Verbal BUREAU PLENIER

Réunion du lundi 10 septembre 2018 à 18h00 (en visioconférence à Lyon, Cournon et Aurillac)

Présidence : B. BARBET.

Présents : D. ANSELME, Y. BEGON, J-P. DEFOUR, S. JUILLARD, L. JURY, P. LONGERE, E. LUC, P. MICHALLET, P. PARENT, G. POITEVIN, J-M. SALZA, D. THINLOT, J. VANTAL.

Excusé : R. FOURNEL.

Assistent : M. COQUET, R. DEFAY, S. DI IORIO, R. SEUX.

Avant de commencer la réunion, le Président rappelle les décès de :

- Jean-Claude MILVAQUE, Présent Délégué.
- Albert BROUTY, membre éminent du football régional et départemental, membre de la C.R.A. et de la C.D.A. du District de l'Isère.
- Jean Daniel CATHERIN, Président du FC MANZIAT, membre de la Commission Sportive du District de l'Ain

Pour Jean-Claude MILVAQUE, par respect pour lui et sa mémoire, nous ne nous précipiterons pas pour pourvoir le poste de Président Délégué et compléter le Bureau. Cela figurera à l'ordre du jour du Conseil de Ligue du 23 novembre et pour compléter le Conseil de Ligue, l'élection aura lieu à l'A.G. d'hiver.

1/ Informations du Président

Le Président rappelle à tous, le planning des manifestations et des réunions de la LAuRAFoot 2018/2019 et notamment celles des Bureaux Pléniers et que sauf annulation ou ajout, ce calendrier sera respecté et les Bureaux auront lieu en visio sur 3 sites, Aurillac, Cournon et Lyon à 18h00.

2/ Calendrier R1 F

Yves BEGON propose les modifications suivantes :

L'article 5 du Règlement de la phase d'accèsion Nationale pour 2018-2019 prévoit :

Date-limite –

« 1 - Les championnats R1 Féminins des Ligues régionales doivent se terminer au plus tard le 15 mai de chaque saison. Les ligues désignent le club ayant obtenu le meilleur classement au terme de l'épreuve pour participer à la Phase d'Accession Nationale.

« 2 – A défaut de respect de cette date limite, quel que soit le motif invoqué, aucun club de la Ligue concernée n'est éligible pour participer à cette compétition ».

Calendrier retenu par la FFF pour la P.A.N. en 2018-2019 :

1^{ère} journée : 12 mai et 19 mai 2019

2^{ème} journée : 26 mai et 2 juin 2019

Propositions de modifications au calendrier initial (matches retour sur deux poules de 10 clubs) :

	Journées fixées / calendrier	Propositions de journées
17 février 2019	M.R.	10 ^{ème} journée
24 février 2019	Coupe LAuRAFoot	Coupe LAuRAFoot
03 mars 2019	M. R.	11 ^{ème} journée
10 mars 2019	10 ^{ème} journée	12 ^{ème} journée
17 mars 2019	11 ^{ème} journée	13 ^{ème} journée
24 mars 2019	12 ^{ème} journée	14 ^{ème} journée
31 mars 2019	13 ^{ème} journée	15 ^{ème} journée
07 avril 2019	14 ^{ème} journée	16 ^{ème} journée
14 avril 2019	15 ^{ème} journée	17 ^{ème} journée
21 avril 2019 (Pâques)	Coupe LAuRAFoot et M.R.	Coupe LAuRAFoot et M.R.
28 avril 2019	16 ^{ème} journée	18 ^{ème} journée
05 mai 2019	17 ^{ème} journée	Journée de secours
12 mai 2019	18 ^{ème} journée	P.A.N. (1 ^{ère} journée)

En ce qui concerne le 32^{ème} de finale de la Coupe de France Féminine qui tombe la 9^{ème} journée, celle-ci sera décalée.

3/ FMI : Futsal et District de la Loire

3 formations sont prévues :

- Lundi 24 ou mardi 25 septembre à Clermont (3 clubs)
- Mercredi 26 septembre à Tola Vologe (14 clubs)
- Mercredi 26 septembre à Grenoble (17 clubs)

Le District de la Loire souhaiterait pouvoir acheter 100 tablettes. Accord du BP.

N'étant plus sous garantie, les tablettes seront facturées 40 euros aux Districts et clubs (Désormais, règle appliquée : premiers arrivés, premiers servis).

Pour les clubs Futsal ne disposant pas de tablettes, des feuilles de matchs papier seront à leur disposition à la prochaine réunion des clubs Futsal à Cournon.

4/ Point Tola Vologe

Le Président informe qu'il a signé les documents de demande du permis de construire pour dépôt mercredi 12 septembre.

En attente de l'évaluation de l'économiste (suite aux dernières modifications apportées).

En ce qui concerne le terrain synthétique, le choix de l'entreprise s'est porté sur l'entreprise LACQUET. Cette offre correspond au budget prévisionnel et propose le remplissage du terrain en TPE (thermo plastic).

Une demande d'autorisation de sortie sur la voirie rue Jean-Pierre CHEVROT a été faite pour éviter le passage des engins et camions par l'entrée de la Ligue.

La livraison du terrain devrait être réalisée entre le 15 et le 23 novembre 2018.

Une réflexion est en cours sur l'intérêt de créer ou non une association de gestion de Tola Vologe fiscalisée. Un accompagnement a été demandé à la société In Extenso.

5/ Dossiers juridiques

- **Demande de dérogation** du District de l'Isère pour surclassement de 6 U16 F et U17 F en Seniors (avec limitation de 3 U16 F au maximum).

Le Bureau Plénier valide 3 U17 F et 3 U16 F.

- **Demande de dérogation** du District du Cantal pour surclassement 2 U16 F et illimité en U17 F.

Le Bureau Plénier valide 2 U16 F et 3 U17 F.

- District du Cantal :

Le Bureau Plénier a été alerté par un club du District du contenu de l'article 30 du Règlement Jeunes et Féminines du District du Cantal qui dispose que : « *En catégorie U18 ans, il y a possibilité de jouer en Seniors, pour les joueurs U17 possibilité de jouer en seniors après sur-classement effectué par un médecin fédéral mais uniquement pour participer aux compétitions nationales, régionales et supérieures de district s'il s'agit de l'équipe première du club. En dessous du niveau senior Elite, aucun U17 n'est autorisé à participer à des rencontres seniors* ».

Or, celui-ci est contraire aux dispositions de l'article 73 des Règlements Généraux de la FFF. Le Bureau Plénier informe donc le District du Cantal qu'il ne peut pas être plus restrictif que la Fédération et lui demande de laisser les joueurs U17 participer à toutes les compétitions seniors organisées par le District, s'ils remplissent les conditions de surclassement prévues à l'article 73 des Règlements Généraux de la FFF.

- Statut des Educateurs :

Le Président informe qu'il ne pourra pas y avoir application du Statut des Educateurs concernant le Futsal R1 et R2 pour la saison 2018/2019, en raison de la rédaction actuelle du Règlement.

Vote du Bureau Plénier : majorité pour (1 contre).

6/ Questions et points divers

- **D. Anselme** : En accord avec Serge ZUCHELLO, évocation de l'organisation de la commission FAFA en anticipation des directives qui vont arriver de la LFA.

FAFA emploi : dans le but d'avoir plus d'expertise dans le domaine de l'emploi, une sous-Commission FAFA emploi, préconisée par la Fédération est soumise à la validation du Bureau Plénier :

Composition : Didier ANSELME, Méline COQUET, Paul MICHALLET, Serge ZUCHELLO (avec Stéphane JUILLARD en soutien si nécessaire).

Le Bureau Plénier valide la composition de cette sous-Commission.

FAFA équipement : la répartition de l'enveloppe budgétaire reste à la validation du COMEX, sachant que la LAuRAFoot bénéficiera du même montant que la saison dernière avec peut être un complément.

- **Etat des lieux informatique FFF** : Bernard BARBET fait part des lenteurs informatiques, malgré l'augmentation de la Fédération d'un euro, pour amélioration du système informatique.

- **Mail du club U.F. Belleville Saint Jean d'Ardières (exempt les 2 premiers tours de la Coupe de France)** : suite au tirage du 3^{ème} tour de la Coupe de France, le club souhaite l'application du règlement fédéral qui stipule qu'en cas d'exemption, la règle du premier club tiré est applicable.

La Ligue va interroger la FFF avant de répondre au club.

En ce qui concerne le nombre de chapeaux, Lilian JURY rappelle le nombre était de 6 pour chacune des 2 ex-Ligues alors que la LAuRAFoot en dispose toujours de 6... Une demande de dérogation sera adressée à la Fédération pour augmentation du nombre de chapeaux.

- Roland SEUX :

Suppression des postes de Cadres d'Etat au sein des Fédérations Sportives :

Le Président se dit très inquiet de ces suppressions et souhaite une solidarité entre les Fédérations pour lutter contre.

Mise en place d'une lettre de mission et du calendrier des visites (validées ou à valider par les Présidents de District).

Schéma régional de Formation :

Remarques de Pascal PARENT :

- Encadrement d'actions régionales de formations des CTD DAP : il souhaite l'ajout suivant : « *en tenant compte de leur plan de charge dans leur District respectif* ».
- Compétences de l'équipe pédagogique : supprimer « *statut non cadre des CTD DAP (frein à leur participation sur des actions de formation)* ».
- Centralisation des formations : ajouter « *si c'est compatible avec l'organisation et les finances des Districts* ».

Concernant la centralisation des formations, Didier ANSELME souligne qu'il s'agit d'une préconisation de la D.T.N. et non d'une obligation.

Il fait part de son total désaccord concernant les moyens financiers des frais de formateurs occasionnels.

Le schéma régional sera validé après y avoir apporté les modifications ci-dessus.

Organisation de la C.I.D. 2018 :

Arrivée des équipes jeudi 1^{er} novembre à 18h00 à Vichy.

Compétition sur 3 jours avec 1^{er} match vendredi 2 novembre, 2^{ème} match samedi 3 novembre et 3^{ème} match dimanche 4 novembre.

Remise de coupe à la fin de la compétition.

Départ des délégations à 16h00 au plus tard.

Souhait de Pascal PARENT, de passer à 4 matchs car cette formule échiquier à 3 matchs ne permet pas de purger la compétition vu le nombre d'équipes. Il souhaite que le document de la C.I.D. soit diffusé suffisamment en amont et déplore être mis devant le fait accompli et n'assistera pas à cette compétition.

Le Président rappelle que l'organisation de la C.I.D. doit passer par l'approbation du Collège des Présidents.

Didier ANSELME trouve le départ des délégations assez tardif eu égard au temps de trajet pour les jeunes reprenant les cours le lendemain.

Pour cette année, le programme restera en l'état.

Développement et animations des pratiques :

Labels secteur de Moulins masculin et féminines, 3 clubs sont en situation délicate sur la démarche de labellisation.

Le Président BARBET souhaite qu'une délégation aille à leur rencontre, composée de Guy POITEVIN, Roland SEUX, Pierre LONGERE, Yohan VALLET, Sylvain MAUPAS afin de solutionner la problématique de ces clubs.

G.F.A. Rumilly : ce club n'a pas de licenciées féminines. Pierre LONGERE est chargé de les contacter.

Remise régionale du label Jeunes FFF sur 3 sites :

Ytrac Football le 13 octobre 2018 : présence de Bernard BARBET, Président, Jean-Claude GIUNTINI, DTN adjoint, et Didier ANSELME, au titre de la LFA.

Ecotay Moingt le 10 octobre 2018 : le Président Bernard BARBET sera présent.

FC 540 Dieulefit : date à définir.

Le montant de l'enveloppe financière pour l'organisation de chaque remise est fixé à 500 euros.

Finale régionale du Festival Foot U13 Pitch : aura lieu à Feurs afin de permettre une meilleure rotation des matchs, ce site comportant 4 terrains.

Critère de répartition des équipes : comme décidé lors du dernier Collège, le District de Lyon et du Rhône présentera 3 équipes et pour la répartition des 2 et 1, les chiffres seront arrêtés au 31 décembre (nombre d'équipes engagées pour les filles et nombre de licenciés pour les garçons).

Journées de rentrée U11, U9 et U7 avec un accompagnement sur 3 territoires : Replonges, Thiers, et Sassenage.

En termes de communication, la Commission se rapprochera de David ROCHES, afin de définir l'aide apportée par le Service Communication.

Minibus Pôles et flotte véhicules pour la LAuRAFoot : aucune réponse suite à la relance faite à Volkswagen dans le cadre d'un partenariat.

- **Aide aux Districts** : Daniel THINLOT informe que le montant de la subvention exceptionnelle en fonction du résultat au 30/06/2018 n'est encore pas défini.

- **Coupe du Monde Féminines 2019** : réunion du groupe de travail prévue le 27 septembre 2018. Daniel THINLOT ne prévoit pas de budget supplémentaire cette saison pour cette manifestation.

- **Bons de Formation** : en attente du nombre de bons de formation Educateurs pour procéder à la répartition.

- **Convention FFA** : définir si celle-ci est conforme aux discussions du dernier Collège.

- **Remise des diplômes éducateurs(trices) BMF et BEF & rassemblement des éducatrices de la saison 2017/2018** : envisagée en lever de rideau du match de l'Equipe de France Féminine le 5 octobre 2018 au stade Geoffroy Guichard.

La séance est levée à 20h40.

Le Président,

Le Secrétaire Général,

Bernard BARBET

Pierre LONGERE